

Climatique : comment évolue le marché français ?

En matériels de génie climatique, voici quelle a été l'évolution récente du marché français selon les toutes dernières statistiques de l'INSEE, encore provisoires :

INDICES DE PRIX DE PRODUCTION POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 96,9 en novembre 2014 (96,3 en novembre 2013).

- Equipements aérauliques et frigorifiques : 110,3 en novembre 2014 (113,1 en novembre 2013).

- Matériel aéraulique : 98,1 en novembre 2014 (102,5 en novembre 2013).

INDICES DE PRIX D'IMPORTATION :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 106,1 en novembre 2014 (100,3 en novembre 2013).

- Equipements aérauliques et frigorifiques : 103,5 en novembre 2014 (105,5 en novembre 2013).

INDICES DE CHIFFRE D'AFFAIRES CVS-CJO :

- Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage : 104,7 en octobre 2014 (110,4 en octobre 2013).

Chauffage/ECS : forte précarité énergétique en butane et en fioul

En France métropolitaine, selon une étude que vient de publier l'Insee, la proportion de ménages vulnérables pour leurs dépenses énergétiques liées au logement - c'est-à-dire le chauffage et l'ECS - est de 14,6%. Dans trois régions, cette vulnérabilité énergétique dépasse 25% : Franche-Comté (26%), Auvergne (27%) et Lorraine (27,4%), contre seulement 4,7% en Corse. La vulnérabilité atteint 26,8% pour les ménages occupant un logement de moins de 25 m² et 24,1% au-dessus de 150 m², alors que la part de ménages vulnérables n'est que de 9,4% pour les surfaces de 40 à 70 m². Au sein des logements de moins de 25 m², les ménages vulnérables vivent tous sous le seuil de pauvreté, précise l'étude, qui observe également que les ménages se chauffant au fioul sont les plus nombreux à être vulnérables (à 1,7 million, soit 38,2 % de ces ménages). Cela étant, le mode de chauffage pour lequel la population est « le plus souvent vulnérable » est le gaz en bouteille, avec un taux de vulnérabilité de 42,4%, contre respectivement 2,5% et 7,2 % pour le bois et le gaz de ville. L'étude révèle également qu'un quart des ménages dont le logement a été construit avant 1949 consacre plus de 8% de son revenu au chauffage et à l'ECS, contre 3,6% pour les ménages dont le logement a été construit depuis 2004. Par ailleurs, la vulnérabilité énergétique touche plus souvent les ménages habitant une maison (17%, contre 11,6% pour les appartements). L'étude signale par ailleurs que, si le coût du chauffage augmentait brusquement de 40%, la part des ménages en situation de vulnérabilité bondirait à 27%.

Condensation gaz : solutions à l'étude pour le remplacement des chaudières B1

Pour permettre l'installation de chaudières gaz à condensation en remplacement de chaudières de type B1 raccordées à un conduit collectif d'évacuation des produits de combustion, aucune solution n'est présentement disponible, mais plusieurs sont à l'étude, en particulier la pose de petits conduits individuels à l'intérieur du conduit collectif, une solution dont la disponibilité est annoncée pour 2015. C'est ce que l'on a appris lors d'une récente rencontre-débat de Cegibat. Une autre solution consisterait à continuer d'utiliser le conduit collectif pour l'évacuation des produits de combustion des chaudières à condensation, mais là « des verrous techniques restent à lever », a reconnu Ludovic Thiebaut (GrDF). En tout cas, un projet français de R&D y travaille.

A propos du système « Réno VMC Gaz » destiné à permettre le raccordement de chaudières à condensation à des VMC gaz, Anne-Sophie Seguis (GrDF) a expliqué que les expérimentations de ce système n'avaient pas donné des résultats satisfaisants et qu'il n'était pas au point. Les chantiers sont trop longs, a-t-elle dit. Le coût étant très supérieur à celui des ventouses horizontales, ce ne peut être, en tout état de cause, qu'une solution alternative au cas où une solution ventouse ne serait pas possible. Une nouvelle version du système « Réno VMC Gaz » est en développement au Crigen, centre de recherche de GDF Suez, en collaboration avec Poujoulat. Au sujet du conduit 3CE p, Jean-Louis Prost (Poujoulat) a annoncé que, à l'intention des installateurs, un protocole de contrôle de l'installation après chantier serait bientôt disponible.

Nouvelle offensive des distributeurs d'électricité contre le chauffage au fioul

En matière de rénovation énergétique, les politiques publiques doivent cibler tout à la fois les logements les plus énergivores et ceux chauffés avec « l'énergie la plus carbonée », ainsi que les opérations les plus rentables au plan économique et les plus efficaces en termes de réduction d'émissions de CO₂, et ce en privilégiant le critère du coût de la tonne de CO₂ évitée. C'est ce que recommande une récente étude de l'association UFE des producteurs et distributeurs d'électricité, qui propose, tout particulièrement, de cibler le chauffage au fioul. Etant donné les mauvaises performances générales de ce chauffage, les actions d'efficacité énergétique dans l'habitat sont ainsi rapidement rentables et permettent de réduire les émissions de CO₂, estime l'étude, qui observe que « les logements chauffés au fioul présentent, en grande majorité, des performances énergétiques médiocres ». Les actions sur ces logements offrent « le temps de retour sur investissement le plus faible », ajoute l'étude. Elle recommande aussi de privilégier les bouquets de travaux (par exemple, la combinaison d'actions d'efficacité énergétique active : régulateur, thermostat, détection de présence, etc.), ainsi que le remplacement des vieux appareils de chauffage électrique par du chauffage électrique « performant ». Dans le tertiaire, l'étude préconise « une politique incitative adaptée » à chaque catégorie de bâtiments. Elle se montre, par ailleurs, très favorable à la création d'un « passeport » de rénovation énergétique du logement. Elle juge, d'autre part, que les ménages souffrent, en matière de rénovation énergétique, d'un « manque d'informations sur le type de travaux à effectuer, leur coût, leur rentabilité et les modes de financement qui s'offrent à eux ». Enfin, elle souligne que les fournisseurs d'énergie possèdent « une véritable expertise » des solutions de rénovation énergétique et qu'ils peuvent ainsi apporter au consommateur des conseils à la fois « concrets et personnalisés ».